

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

SAUMUR, 13 FÉVRIER

## Hier et aujourd'hui

Il est singulier de voir certains journaux s'étonner qu'on puisse avoir voté la Constitution de 1875 et combattre la République actuelle. Il y a là un étrange oubli et des conditions dans lesquelles le vote a été émis et des événements qui se sont produits depuis lors.

En 1875, tout d'abord, la question posée était de savoir si on maintiendrait une situation sans issue au risque de compromettre, peut-être d'une façon irrémédiable, les intérêts du pays. Cette considération aurait pu suffire à faire fléchir bien des républicains. On rendit l'abnégation plus aisée en introduisant dans la Constitution un certain nombre de garanties très sérieuses.

Dans ces conditions et sans rien abdiquer de leurs espérances pour l'avenir, un grand nombre de monarchistes ont pu sans enthousiasme, mais par abnégation patriotique, voter pour une Constitution qui n'avait d'ailleurs qu'un caractère provisoire. On a fait là ce qu'on avait fait à Bordeaux lorsque tous les partis s'entendirent pour déférer à M. Thiers la direction des affaires publiques.

Mais il y avait une autre raison de premier ordre. Dans la Constitution existait un article 8 qui permettait au pays de reprendre à tout instant sa liberté en révisant la Constitution, non pas seulement sur certains points, mais dans son ensemble.

En votant la Constitution de 1875, on assurait le présent sans compromettre en rien l'avenir.

Depuis, le premier soin des républicains devenus la majorité a été de supprimer la clause de révision, et cela fait ils ont manœuvré de façon à faire rapidement disparaître toutes les garanties que contenait la Constitution de 1875, que le pays n'est plus laissé libre de réviser le jour où il estimera que s'impose la nécessité d'un changement de régime.

Il n'y a donc aucune contradiction dans le fait d'avoir en 1875 voté une Constitution qui ne ressemblait que de fort loin à celle qui nous régit aujourd'hui et de combattre un régime absolument différent de celui qui fonctionne aujourd'hui, puisque la Constitution de 1875 respectait la liberté du pays et que le régime actuel la supprime.

ERNEST BAUDOIN.

## CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis hier matin au ministère de la guerre, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. de Freycinet.

Le ministre de l'intérieur a rendu compte à ses collègues de l'entrevue qu'il avait eue avec les membres de la Commission du pari mutuel, et leur a annoncé qu'elle était d'accord avec lui sur tous les points.

La Commission est unanime à repousser l'amendement de M. Camille Dreyfus, qui, d'ailleurs, doit être aujourd'hui retiré par son auteur.

Cet amendement tendrait à établir une taxe sur les bookmakers.

A ce propos, la Commission a reconnu la nécessité de supprimer purement et simplement les bookmakers.

Le garde de sceaux a déclaré au Conseil qu'il fallait, pour arriver à cette suppression, introduire dans la loi une sanction qui n'est pas inscrite actuellement.

Les ministres se sont entretenus ensuite du projet de loi sur les associations. M. Fallières, ministre de la justice, a dû conférer dans la journée à ce sujet avec son collègue de l'intérieur.

Voici, d'après nos renseignements particuliers, les lignes principales de ce projet.

Des associations seraient autorisées à posséder l'immeuble à la résidence en commun de leurs membres, ou à leurs réunions.

Dans le cas où elles auraient un but reconnu de bienfaisance, comme de soigner les malades, vieillards, enfants, etc., elle pourraient posséder autant d'immeubles qu'il serait nécessaire à l'exercice de leur œuvre.

Les associations ayant pour but l'instruction ne pourraient que louer les immeubles destinés à recevoir leurs élèves.

Enfin, la loi nouvelle serait pour une grande partie l'application du projet présenté par M. Millerand.

Quant à la sanction pénale, elle serait telle qu'on l'applique d'ordinaire aux contrevenants en pareille matière : emprisonnement, amende et confiscation des biens à l'égard de l'auteur principal du délit et de ses complices.

## LES CONSEILS DE PRÉFECTURE

On annonce que M. Constans prépare un projet de réorganisation des conseils de préfecture, basé sur la suppression, dans certains départements, des quatrièmes conseillers de préfecture.

Au terme du projet, le préfet ne serait plus président du conseil de préfecture. Dans chaque département — sauf dans la Seine — le conseil serait composé : d'un président titulaire spécial, de deux conseillers titulaires et de deux conseillers adjoints.

Les conseillers adjoints, créés par le projet, et dont l'existence assurerait plus efficacement et avec plus de garanties le recrutement du personnel de ces tribunaux administratifs, seraient choisis parmi les licenciés en droit âgés de vingt-cinq ans au moins, soit parmi d'anciens fonctionnaires administratifs ou judiciaires, soit parmi d'anciens notaires ou avoués.

Ils ne seraient point rétribués, mais ils pourraient cumuler leurs fonctions avec la profession d'avocat, de notaire ou d'avoué, et pourraient être nommés conseillers titulaires au bout de deux ans.

Le projet, qui maintient les trois classes de conseils correspondant à la classification des préfectures elles-mêmes, relève les traitements qu'il fixe de la façon suivante : 1<sup>re</sup> classe : président, 5,000 fr. ; conseillers, 4,000 fr. ; 2<sup>e</sup> classe : président, 4,000 fr. ; conseillers, 3,000 fr. ; 3<sup>e</sup> classe : président, 3,000 fr. ; conseillers, 2,000 fr.

Ce projet complet et arrêté d'une façon définitive l'organisation et le fonctionnement des conseils de préfecture en codifiant certaines dispositions législatives et réglementaires concernant la procédure devant cette juridiction administrative.

## INFORMATIONS

## STATUES DE COMMUNARDS

On a demandé l'autre jour où M. Fresneau avait vu la statue de Marat.

L'Estafette a même affecté de railler à ce sujet. Il eut été plus simple de prendre des informations avant de parler de la sorte. La statue de Marat existe à Paris, au parc Montsouris, où tout le monde peut la voir. On songe, paraît-il, à lui donner un pendant. Un groupe socialiste de Paris ouvre une souscription pour élever une statue au « général » Duval. Il s'agit de ce communard qui, le 3 avril, s'était mis à la tête de l'aile gauche de l'armée de la Commune marchant contre Versailles, qui, fait prisonnier les armes à la main, fut fusillé. Le gouvernement fermera-t-il les yeux comme il l'a fait pour la statue de Marat ? Notre époque est-elle destinée à assister à la glorification de tous les hommes de désordre ?

Les bruits qui ont été mis en circulation sur la retraite du gouverneur général civil de l'Algérie sont, paraît-il, absolument apocryphes.

Mais voici une nouvelle qui a une bien autre importance que la démission de M. Tirman :

M. Constans fait étudier depuis quelque temps un projet qui a pour but de donner à l'Algérie un nouveau mode d'administration.

Le gouvernement général serait supprimé, et l'Algérie serait divisée en sept départements, à la tête desquels seraient placés des préfets.

Des arrondissements seraient également créés et l'Algérie serait administrée comme les autres départements français.

Le gouvernement suisse vient de dénoncer son traité de commerce avec l'Italie. Les négociations pour un nouveau traité ne reprendront qu'après la conclusion des négociations actuelles entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. En politique commerciale, la Suisse ne se sépare pas de la France.

Les soldats territoriaux des bataillons mixtes sont appelés à la fin d'octobre, on le sait ; mais cette date soulève de nombreuses récriminations : les commerçants entre autres se voient empêchés de préparer leurs commandes de la saison d'hiver, les cultivateurs font valoir que c'est le temps des semailles et qu'on ne peut le changer.

« Mais, dit l'Armée territoriale, ce que l'on peut modifier sans danger et sans difficulté, c'est l'époque de l'appel, afin que le sacrifice au devoir militaire ne soit pas trop onéreux à la population. »

Et notre confrère, très versé dans ces ques-

tions, fait la proposition suivante que les bureaux de la guerre feraient sagement de prendre en considération :

« Ne pourrait-on, dans ce but, avancer de quelques jours la date de la période d'instruction des régiments mixtes et appeler, par exemple, les réservistes de ces régiments le 21 septembre, les territoriaux le 5 octobre, et terminer la période le 18 ? Le nombre de jours d'instruction resterait le même, — 28 jours pour les réservistes et 14 jours pour les hommes de l'armée territoriale. — Cette légère modification aux mesures déjà prises, mais évidemment toujours révoquables, satisfèrait, sinon tout le monde, au moins les cultivateurs ; ce serait déjà quelque chose. »

## REFUS DE L'IMPÔT

A propos de l'aventure dont une demoiselle Deshayes, de Tours, vient d'être l'héroïne, en refusant de payer ses impôts, car elle ne voulait pas fournir de l'argent à la République, l'Autorité rappelle l'histoire si connue de la vache à Gambon :

« Sous l'Empire, dit notre confrère, le même fait s'était produit dans la Nièvre, où le citoyen Gambon, contribuable réfractaire, depuis député, affecta de laisser saisir et de laisser vendre sa vache par le fisc.

Alors, pour les républicains, la facétie de Gambon n'était pas risible, elle était héroïque.

Seulement Gambon, en sa qualité de républicain, trouva, si notre mémoire est fidèle, le moyen de rendre sa gloire utilitaire.

Il laissa vendre sa vache, c'est vrai, mais il gagna sur le prix de sa vente.

Sa vache étant devenue une vache historique, fut disputée par les enchères de nombreux amateurs, et comme elle avait un veau, elle atteignit un prix supérieur, mais plus lucratif encore à celui qu'elle eût valu, si le fisc ne lui avait pas servi de commissaire-priseur.

Non seulement les contributions de Gambon furent payées, mais le réfractaire empocha encore un joli bénéfice.

Chez les républicains, ne faut-il pas toujours que le dévouement se paie !

La vache à Gambon était une vache au veau d'or. »

## ÉTRANGER

## TROUBLES A PALERME

Rome, 12 février.

Le Fanfulla annonce que de graves désordres ont éclaté à Palerme.

La foule s'est portée sur la place publique aux cris de : Vive Crispi ! A bas di Rudini !

Le préfet de Palerme aurait télégraphié pour demander son changement au ministre de l'intérieur.

## L'ÉVÊQUE D'ANGERS AU VATICAN

Rome, 12 février.

M<sup>r</sup> Freppel, en arrivant à Rome, a été reçu, hier, très longuement par le Pape.

Paris, 12 février 1891.

L'animation fait totalement défaut et les variations des cours sont sans intérêt : 3 0/0, 95.70 ; 4 1/2 0/0, 405.25.

La Banque de Paris conserve une grande fermeté à 838. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 833. Nous laissons la Banque d'Escompte en bonnes tendances à 553. Le Crédit Foncier fait 1,290. La Société Générale se maintient en progrès à 515.

Le Crédit Mobilier, toujours recherché sur le marché du comptant, s'échange à 425.

Demain, 14 courant, s'ouvrira l'émission de 1,000 actions de 500 fr. de la Société Française des Poudres de Sécurité, sur lesquelles un quart seulement, soit 125 fr., est à verser. Nous rappellerons qu'il s'agit de l'exploitation de produits nouveaux aptes à remplacer la dynamite dans ses multiples usages et sous toutes ses formes, mais qui jouissent d'une innocuité absolue tant pour la manipulation que pour le transport ; en outre, leur fabrication réalise une économie de 50 0/0. L'avenir de l'affaire n'est donc pas discutable. Au surplus, la société a fait dans son usine de Saint-Denis des essais qui permettent d'évaluer les bénéfices nets à 11 ou 11 1/2 0/0 du capital versé, soit 35 à 58 fr. de dividende par action. Les souscriptions sont reçues au siège social, 62, rue de Provence.

L'obligation du Jardin d'Acclimatation est l'objet de transactions suivies à 497.35.

Les Chemins Portugais continuent leur mouvement de reprise à 525.

Les Chemins Economiques sont à 428.

## TRIBUNAUX

### UN CAFETIER DE SAINT-MAIXENT

La *Dépêche de Brest* rend compte en ces termes d'un curieux procès qui s'est déroulé devant le tribunal correctionnel, à l'audience du 5 février :

« En 1886, M. X..., lieutenant au 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, alors élève-officier à l'école militaire de Saint-Maixent, souscrivait des billets s'élevant à la somme de 127 francs à M. Y..., limonadier à Saint-Maixent. Parti pour Saigon, M. X... ne tarda pas à expédier un mandat-poste à son créancier.

« Deux ans plus tard, M. Y... adressait une lettre à M. X..., dans laquelle il lui réclamait le remboursement de la somme de 127 francs. Naturellement, M. X... protesta, affirmant l'avoir payée, mais il ne pouvait présenter son coupon de poste, qu'il avait égaré.

« Le limonadier ne s'en tint pas là. Par l'intermédiaire de M<sup>e</sup> Moran, huissier, il fit opérer une saisie-arrêt sur les appointements de M. X..., ce qui entraîna pour cet officier une peine disciplinaire. En même temps, il intentait un procès en paiement devant le tribunal civil.

« Pendant l'instance, M. X... rechercha le coupon de la poste qui constatait qu'il avait effectué le paiement de sa créance. Il fut assez heureux pour le retrouver. Il n'hésita pas alors à introduire une demande reconvention-

nelle, concluant à 500 fr. de dommages-intérêts.

« C'est ainsi que l'affaire se présentait le 3 février devant le tribunal.

« M<sup>e</sup> Le Bras a soutenu la bonne foi du limonadier, qui n'aurait eu qu'un seul tort, celui de ne pas tenir ses comptes en règle.

« M<sup>e</sup> Picot a montré le préjudice qui avait été causé à son client par la saisie-arrêt opérée sur ses appointements ; ses chefs lui avaient infligé une peine disciplinaire in-crite sur son livret, et de nature à entraver son avancement.

« Entre temps, M<sup>e</sup> Picot donne lecture de plusieurs lettres d'officiers, démontrant que le limonadier en cause est coutumier du fait. C'est, d'après lui, un de ces créanciers qui réclament plutôt deux fois qu'une les sommes qui leur sont dues.

« Le tribunal a donné gain de cause à l'officier. Dans un jugement sévèrement motivé, il a condamné M. Y... à 500 fr. de dommages-intérêts et à tous les dépens. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### RÉCEPTION

DU LIEUTENANT-COLONEL DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Aujourd'hui, à midi et demi, a eu lieu une revue générale de toutes les troupes, en grande tenue de service, de l'École de cavalerie.

Cette revue a été passée par le général commandant l'École, à l'occasion de la réception de M. le lieutenant-colonel Trémeau, commandant en second l'École de cavalerie.

### CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

La commission départementale s'est réunie mardi, après-midi, à la Préfecture. Dans cette séance, qui a été longue, ces messieurs ont délibéré spécialement sur les chemins de fer d'intérêt local.

La question est assez avancée pour permettre au Conseil général de tenir la session extraordinaire décidée en principe au mois d'août 1890.

M. le préfet va demander au ministre de convoquer l'assemblée départementale le 26 février. Cette session ne comprendra qu'une ou deux séances.

En attendant le compte rendu des délibérations, nous pouvons donner quelques nouvelles sur la double ligne de Candé à Angers et d'Angers à Noyant. La ligne de Candé à Angers ne s'exécutera pas. Le conseil d'État vient de décider qu'elle ne saurait être reconnue d'utilité publique.

Conséquemment les Angevins peuvent se rassurer. Toutes les craintes qu'ils éprouvaient de voir les trains traverser la cour de la gare

Saint-Laud semblent devoir s'évanouir devant l'arrêt du conseil d'État.

De leur côté, les habitants du canton de Candé ne déplorent nullement ce résultat. Ils ne tenaient pas beaucoup à correspondre directement avec Angers. Leur préférence a toujours été et est, maintenant plus que jamais, pour une voie ferrée de Candé à la Possonnière. Ils prétendent ainsi écouler plus facilement leurs bestiaux et leurs autres marchandises agricoles sur Cholet, les Deux-Sèvres et la Vendée. C'est donc en ce sens que vont tendre désormais tous leurs efforts.

Quant à la ligne d'Angers à Noyant, les travaux se poursuivent avec lenteur ; la question du raccordement à Angers, depuis Saint-Léonard à Saint-Laud, reste toujours pendante.

(Journal de Maine-et-Loire.)

### POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Un concours pour le surnuméraire des Postes et Télégraphes aura lieu les jeudi 16 et vendredi 17 avril 1891, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, sans infirmités, ayant une taille de 4 m. 54 au maximum (III).

Des conditions spéciales sont faites aux anciens militaires, aux receveurs de bureaux simples, aux commis simples et aux auxiliaires, et aux étrangers.

La liste d'inscription sera close le 14 mars 1891.

### État civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 12 février. — Aimée-Marie Bichet, rue du Canon.

#### DÉCÈS

Le 9 février. — Emile-Auguste-Victor Martinet, 17 mois, rue des Capucins.

Le 10. — Marguerite Ouvray, journalière, veuve de René Lambert, 77 ans, rue de Fenet.

Le 11. — Louis-Joseph Grégoire, cultivateur (veuf), 34 ans, à l'Hôpital ; — Anne-Joséphine Jaigu, sans profession, 65 ans, veuve de Jean-Baptiste-Eugène Garron, rue du Pavillon ; — Eugène-Joseph Pelletier, 4 an, rue de la Visitation.

ANGERS. — *Le Carnaval*. — Le carnaval a été bien triste cette année, et il ne mérite guère qu'on lui consacre quelques lignes dans les journaux.

A mesure qu'il vieillit, notre siècle devient morose. Ce que c'est que la décrépitude ! Nous ne connaissons plus ces gaietés folles d'autrefois.

La journée de dimanche a été nulle. Aucune mascarade.

La foule qui couvrait le boulevard de Saumur avait beau être attentive, comme sœur Anne, elle ne voyait rien venir. Seule, la fan-

fare de Bec-Salé a quelque peu animé le public.

Mardi, la journée a été plus gaie, pas beaucoup plus cependant, car la froide température a empêché les masques de sortir. Citons cependant un monôme de pierrots très amusants, un garde-champêtre, etc.

Le bal du théâtre a été très réussi. Les travestissements étaient très nombreux. Beaucoup d'entre eux étaient très soignés.

(Petit Courrier.)

M. Félix Legueu, ancien élève de l'externat Saint-Maurille, qui a obtenu la médaille d'or au concours entre les internes des hôpitaux de Paris, vient d'être désigné par M. le docteur Récamier pour remplir par intérim les fonctions de chirurgien, dans la maison de Monsieur le Comte de Paris.

### UNE RÉUNION DE CHARITÉ

#### à Angers

Un grand bal de charité, donné par M. de Jeux, à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Angers, réunissait, samedi dernier, l'élite de la société de la ville et des environs.

Plus de cinq cents invitations avaient été lancées.

La cour de l'hôtel avait été transformée en une immense salle de bal, décorée de plantes et de girandoles de lumières.

Les honneurs étaient faits par M. de Jeux, costumé en Henri II.

Un cotillon plein de surprises de tous genres, tant en figures qu'en accessoires, mené par le comte de La Boulaye et la baronne de Beireix, s'est prolongé jusqu'à six heures du matin.

Ensuite, souper par petites tables ; on se sépara à six heures.

Nous lisons à ce sujet dans l'*Anjou* :

« La royale pensée de M. de Jeux a été comprise par tous ses invités.

« Nous pouvons annoncer que, depuis hier, plus de 3,000 (trois mille) francs, produits par la réunion de charité tenue samedi à l'« hôtellerie du Cheval-Blanc », ont été remis aux personnes désignées par M. de Jeux pour en faire la distribution aux pauvres. »

M<sup>e</sup> d'Hulst écrit de Paris à l'*Anjou*, à propos du Congrès scientifique des catholiques qui se tiendra à Paris le 4<sup>e</sup> avril :

« La sous-commission nommée dans la séance du 4 février à l'effet de choisir le nom du candidat à la présidence du Congrès, s'est réunie le 6 ; après avoir examiné les noms des personnages considérables à qui pouvait être offerte cette candidature, elle s'est arrêtée d'un avis unanime sur M<sup>e</sup> Freppel, évêque d'Angers. Cette décision a été communiquée à M<sup>e</sup> Freppel, qui a bien voulu accepter. »

## BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

Elle reprit :

— Vous me trouvez trop sincère ; préférez-vous les phrases de roman ? non ; eh bien, écoutez-moi jusqu'au bout. Je me marierai donc, et qui sait ? il se peut que je sois très heureuse. Pourquoi non ? Le bonheur n'est-il pas en raison inverse de l'activité intellectuelle ; et je vous jure qu'à Béport il n'y a pas pour ça de vie nerveuse ! Mais, heureuse ou non, je vous affirme une chose, Remo, c'est que je ne pourrai jamais vous oublier.

— La belle avance ! Nous ne nous reverrons pas ; il faut enterrer vif notre amour.

— L'enterrer vif, vous l'avez dit. Oui, et j'aime mieux cela que de le voir graduellement s'éteindre dans l'eulzement du bonheur bourgeois et de l'habitude. A Paris, nous nous serions renouvelés sans cesse ; mais songez à ce qui nous attendait s'il eût fallu végéter tous deux dans une bourgade de trois mille âmes ; et quand je dis des âmes !...

— Je vous comprends très bien, Thérèse ; souvenez-vous, du reste : j'ai été le premier à vous démontrer que nous ne pouvions vivre ensemble qu'ici.

— Alors que me reprochez-vous ? Votre souvenir restera en moi comme celui d'un idéal entrevu. Tenez, vous rappelez-vous ces vieux gabiers qui fument leur pipe à Béport, accoudés sur le parapet de la jetée, devant la mer ? Ils vivent là, béatement, dans l'hébétéude physique, heureux peut-être. Mais leurs âmes voyagent ; elles revivent sans fin le songe des merveilleux pays qu'ils ont traversés dans leur jeunesse. Eh bien ! Remo, je ferai comme eux ; votre souvenir, le souvenir de Paris m'occuperont aux douces heures de solitude ; ce sera comme un regret exquis, un joli rêve d'artiste...

— Un rêve d'artiste, oh ! voilà le mot que je craignais. Ce que vous chérissiez surtout, Thérèse, c'est votre caprice, un caprice fait d'ironie envers le sort, de dilettantisme fin de siècle. Mais moi, moi-même, n'avez-vous aimé ?

— Je vous ai aimé, mon Dieu, comme vous m'aimiez, par une conformité de goûts et d'instincts, une semblable compréhension de la vie. Voyons, n'est-ce pas vrai ?

— Peut-être tout d'abord ; mais aujourd'hui, je vous aime plus sérieusement. C'est vous-même que je regrette et non seulement le bonheur à deux.

— Et moi, pensez-vous donc que j'aurais pleuré comme je l'ai fait, toute cette nuit, si vous ne m'aviez pas un brin ensorcelée, méchant enjôleur que vous êtes. J'étais, continua-t-elle avec un sourire de coquetterie mélancolique, j'étais la princesse endormie du vieux conte ; vous fûtes le prince charmant. Seulement, le réveil a été court et je vais me rendormir pour ne vous plus rencontrer qu'en des rêves.

— Vous pouvez plaisanter ; vous êtes heureuse !

— Vous ne me croyez pas sincère, parce que j'ai l'air de badiner. Mais songez, Remo, que ce badinage des lèvres est notre seule consolation à nous pauvres femmes. Vous en avez bien d'autres, vous les hommes ; je ne parle pas du suicide : c'est démodé.

— Nos consolations à nous ? fit machinalement le jeune homme tout songeur. Nos grands-pères trouvaient l'oubli du monde dans la paix des cloîtres ; nos pères avaient de jolies armes, finement ciselées, qu'ils s'appuyaient

sur la tempe aux mauvaises heures ; nous, nous avons cela !

Il tirait de sa poche et désignait des yeux le bout d'un londrés.

— Allons, adieu ! reprit-il en se levant avec une énergie douloureuse.

— Encore un instant, Remo. Qui sait quand nous nous reverrons maintenant ?

Il soupira et répondit comme se parlant à lui-même :

— Oh ! ces rencontres par hasard entre gens qui se sont aimés autrefois ! On se croise dans la rue, on cause dans un salon cinq minutes, le temps d'échanger un regard où tient tout le passé ; on se quitte, c'est fini. Oh ! ma petite Thérèse !

— Mon pauvre ami !

Elle le regardait debout devant elle, appuyé sur sa canne et s'essuyant les yeux avec un fin mouchoir de batiste brodé à ses armes. Sa douleur n'était pas une douleur virile, mais un joli chagrin d'enfant sevré trop tôt des câlineries et des tendresses enveloppantes. Il y avait une élégance dans ses larmes, et Thérèse retrouvait encore son Bébé-rose. Au fond même, un sentiment très féminin lui faisait éprouver quelque plaisir à voir ainsi pleurer près d'elle

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS  
Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 15 février 1891, à 4 h. 1/2  
**Grand CONCERT** extraordinaire  
Organisé par l'Association Artistique d'Angers  
au bénéfice des  
ARTISTES DU THÉÂTRE EN SOCIÉTÉ  
Avec le concours de

M<sup>lle</sup> P. Rocher, mezzo soprano; M<sup>lle</sup> C. Cheminade, soprano; M. Dutrey, ténor; M. Sureau, basse; M. Queulain, basse; M. Deruy, baryton;

LES CHŒURS du Grand-Théâtre  
La Société Sainte-Cécile; L'Orchestre de l'Association Artistique. — 150 Exécutants

PROGRAMME

1. Ouverture de *Léonore* (3<sup>me</sup>). — Beethoven
2. Air de *Philon* et *Baucis* avec accompagnement d'orchestre (Gounod). — 1<sup>re</sup> audition. — M<sup>lle</sup> Cheminade.

LORELY

Ballade d'après H. Heine, pour chœurs d'hommes et orchestre, dédiée à la Société Sainte-Cécile d'Angers, poésie de H. Durand, musique de Jules BORDIER. — Exécutée par la Société Sainte-Cécile et l'orchestre de l'Association.

Violon-solo : M. Gémnick. — Clarinette-alto (cor de basset) : M. Fichet. — Harpe-solo : M. Bonifacio.

Redemandé. — Dirigé par l'auteur.

4. Air de *Hérodiade* avec accompagnement d'orchestre (Massenet). — 1<sup>re</sup> audition. — M. Dutrey.

5. *Andante du Quatuor* (op. II), par tous les instruments à cordes (Tchaikowsky). — Redemandé.

6. Grand air d'*Alceste* (Gluck). — M<sup>lle</sup> P. Rocher.

7. Entr'acte de *Don César de Bazan* (Massenet). — Demandé.

8. Final du premier acte de

LOHENGRIN  
De Richard WAGNER

Elsa, M<sup>lle</sup> Cheminade. — Ortrude, M<sup>lle</sup> Rocher. — Lohengrin, M. Dutrey. — Le Roi, M. Sureau. — Frédéric, M. Deruy. — Le Héraut, M. Queulain, ET LES CHŒURS.

9. Marche des fiançailles.

L'orchestre sera dirigé par M. G. Lelong.

BOURQUEIL. — Dimanche dernier, le sieur Petit, boucher à Chinon, était venu voir sa famille demeurant à Avoine, lorsqu'arrivé dans cette commune, son cheval fit un faux pas et tomba sur les genoux; par les violences du choc, Petit et sa femme tombèrent du cabriolet; le cheval en se relevant prit le mors aux dents et arriva à Bourgueil vers onze heures du soir. Là le cheval fut arrêté par MM. Maurice et Gaspard Zeindher, qui le mirent à l'hôtel.

Par un heureux hasard, le cheval ne causa aucun accident pendant les 10 kilomètres qu'il avait parcourus; quant aux propriétaires, ils en ont été quittes pour quelques contusions sans gravité.

SEGRÉ. — *Fumisterie*. — On a peut-être lu, dans un journal de Paris, une annonce matrimoniale ainsi conçue: « Une jeune orpheline, 23 ans, 100,000 fr. de dot, épouserait, etc. S'adresser à M. Lupin, à Segré (Maine-et-Loire). »

et pour elle ce gentleman impassible devant les hommes.

Elle lui tendit son front à baiser.

Remo égara longuement ses lèvres sur le front de Thérèse, ses doigts parmi les tresses lourdes et noires.

— Qui sait? fit la jeune fille pour se donner du courage, nous nous reverrons peut-être; c'est si étrange la vie.

Remo gagna lentement la porte; au moment de sortir, il enveloppa encore la jeune fille d'un long regard, comme pour la photographier au fond de sa pensée à jamais.

— Adieu, pleurèrent-ils ensemble, adieu!

XVIII

Un mois après, à Béport, Thérèse causait dans sa chambre bleue avec Mme Papillon.

Elle s'occupait de ranger sur une petite étagère d'ajou les bibelots rapportés de Paris et répondait distraitemment à sa mère qui, assise à la fenêtre, laissait errer ses yeux vers le large.

— Voyons, ma chérie, questionna Clotilde, regrettes-tu encore beaucoup la capitale? Pour moi, notre vie de calme et d'intérieur retrouvée me plaît étrangement. Ne seras-tu pas très

Ce nom est inconnu dans notre ville, dit le *Mercur* *segréen*, mais il paraît que les correspondances sont arrivées nombreuses à l'adresse de M. Lupin et que les 100,000 fr. ont excité bien des convoitises et font surgir beaucoup de soupirants qui en seront pour leurs frais d'éloquence et de timbre.

POITIERS. — *Éducation laïque*. — Un acte odieux s'est passé samedi rue Cornet, à quatre heures, au moment de la sortie des enfants de l'école des Dunes. Un vénérable prêtre plus qu'octogénaire, que ses cheveux blancs devraient suffire à faire respecter, a été grossièrement insulté par une bande de petits polissons.

Du haut du pont sur lequel la voie d'accès franchit la rue Cornet, ils ont fait pleuvoir sur le vieillard, impuissant à leur échapper, du crotin de cheval et toutes sortes d'ordures. Cette scène révoltante s'est renouvelée à deux reprises différentes, les petits misérables ayant traversé précipitamment la voie d'accès pour aller assaillir de nouveau leur victime, qui leur avait échappé une première fois en disparaissant sous la voûte du pont.

La population du quartier, témoin attristé de ce spectacle, était indignée.

Certes, l'acte de ces polissons est sans excuse, mais la responsabilité n'en pèse pas seulement sur eux. Le respect de la vieillesse est inné chez les enfants; le premier résultat de soi-disant éducation morale que l'on est censé leur donner dans certaines écoles laïques serait-il donc de le leur faire perdre? Nous voudrions croire que non; mais, en tout cas, le directeur de l'école des Dunes fera bien de veiller sur ses élèves. Ce n'est pas la première fois que l'on nous signale leur déplorable tenue qui dénote, de la part de leurs maîtres, l'incurie la plus absolue.

RENNES. — Le conseil de guerre du 10<sup>e</sup> corps d'armée, présidé par M. le lieutenant-colonel Provost, vient de condamner à dix ans de travaux publics un soldat du 48<sup>e</sup> de ligne, nommé Le Goff, qui avait menacé son caporal de le frapper avec une épée-baïonnette, menaces qui avaient eu pour résultat de déterminer un véritable duel. Le Goff avait dégainé pour frapper le caporal, ce dernier avait dégainé à son tour et n'avait dû qu'à son adresse et à son courage de sortir sain et sauf de ce combat singulier.

LES FAYOTS DU LYCÉE

Les élèves du lycée de Brest ont profité du carnaval et des mascarades pour manifester contre l'ordinaire de l'établissement, qu'ils trouvent mauvais. Ils en veulent surtout aux « fayots », qu'ils voient, disent-ils, revenir trop fréquemment sur leurs tables.

Dans ce but, ils ont organisé un monôme

heureuse ici près de nous et de M. Edmond? Crois-nous, va, ce mariage vaut mieux que ton amourette avec cet écervelé de Bébé-rose.

Thérèse sourit :

— Je vous avais bien dit, fit-elle, qu'Edmond me reviendrait vite. Cependant, nous ne l'avons vu ni hier ni aujourd'hui; bouderait-il?

— Non, Edmond voyage; il est allé passer une semaine chez un de ses amis, notaire à Saint-Père en Retz, et qui s'occupe aussi d'ichthyologie; tous deux veulent faire une étude sur les poissons du lac de Grand-Lieu.

— Edmond n'a pas changé, murmura Thérèse; je passe toujours après les bocaux!

— Ne te plains pas; de pareils goûts rendent un mari heureux et tranquille. Vois ton père: avec quelle joie il a retrouvé ses occupations des Muses Béportaises!

— A propos, personne n'a cancané sur le *Pari-Libre*?

— Tout cela est ignoré, grâce au surnom de Valmeur que nous avions pris. On croit de notre part à un simple séjour d'agrément dans la capitale.

— Tant mieux; j'avais peur.

(A suivre.)

travesti qui est parti de la place du Champ-de-Bataille. Un d'entre eux portait une bannière noire sur laquelle étaient peints des haricots. On y lisait en grosses lettres le mot *Fayots*. Plus de cent élèves ont pris part à ce monôme.

GROS LOTS NON RÉCLAMÉS

On parle souvent des gros lots, on fait sur les chances de succès les rêves les plus dorés, et les heureux propriétaires des titres qui sont appelés à sortir de la roue de... la fortune sont parfois les premiers à ne pas vérifier leurs numéros.

Pour ne parler que du Crédit Foncier de France (obligations communales de 500 fr. 3 0/0 1879), ils existent oubliés dans maints portefeuilles des titres remboursables à 25,000 fr. et même 100,000 fr.

Nous avons sous les yeux une liste de cette émission, dont nous extrayons les numéros suivants :

Remboursable à 100,000 fr. — 497,764.

A 25,000 fr. — 451,808; 523,856;

A 5,000 fr. — 309,245; 370,093; 466,547.

Plus trente-sept autres titres remboursables à 4,000 fr.

Vérifiez vos numéros, heureux titulaires!

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1891

Billets d'aller et retour de famille pour les stations d'hiver des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Pau, Biarritz. — Tarif spécial A n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, sont délivrés, TOUTE L'ANNÉE, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec facilité d'arrêt à tous les points du parcours :

Pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 13 février, 12 h. 30.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit que si on donnait suite à l'interpellation Fresneau, relative à la statue de Marat érigée au parc de Montsouris et que la préfecture de la Seine devrait faire enlever, cette mesure occasionnerait des incidents au Conseil municipal et à la Chambre.

HAVAS.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 14 février: 1<sup>o</sup> *La Périochole*, opéra-bouffe; 2<sup>o</sup> *Partie de concert*; 3<sup>o</sup> *Les Amours de Cléopâtre*.

Dimanche 15 février, *Charles VI*, opéra.

CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 15 février, *Roger-la-Honte*, drame.

Théâtre de Saumur

Direction: SUREAU-BELLET

LUNDI 16 Février 1891

LA PÉRICHOLE

Opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy, musique de OFFENBACH.

Les AMOURS de CLÉOPATRE

Comédie mêlée de chant, de MM. Marc Michel et Delacour.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/2.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 9 février

Froment, l'hect. 77 k. 1/2, 20 à 21 fr. — Seigle, 13 fr. — Orge, 13 fr. 50 à 14. — Avoine, 10 fr. — Pommes de terre, 4 fr. — Foin, la charrette de 4,050 kil., 60 à 70 fr. — Paille, 30 à 35 fr. — Pain, les 6 kil. 2 fr. — Volailles, la

couple, 3 à 4 50. — Œufs, la douzaine, » 95 à 1 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 4 15.

Petits vins blancs des environs (230 lit.), 110 à 120 fr. — Petits vins rouges, 65 à 70 fr.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 7 Février :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Vérou. — Nos gravures. — Mondains et Mondaines, par Etincelle. — A travers les champs, par Emile Desbeaux. — *Idylle*, nouvelle, par Alain Bauquenne. — Au hasard de l'oreille, par Tristan. — Théâtres, par Hippolite Lemaire. — La Mode dans le monde, par Ludka. — Bibliographie. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

GRAVURES : Meissonier peint par lui-même. — M<sup>lle</sup> Rosine Bloch. — M. Elie Berthet. — Le port d'Alger en janvier 1891. — Charles Chaplin; éventail de Charles Chaplin. — M. Armangaud. — S. A. le prince Albert, héritier de la couronne de Belgique. — Bruxelles: La délégation de la Société française l'Union devant le cercueil du prince Baudouin. — Beaux-Arts : *Matinée au Havre*. — Le théâtre illustré: Châtelet: *Jeanne d'Arc*; Théâtre-Historique: *Sainte-Russie*. — La Mode. — M. le comte Gayoli. — *Les Filles Mauvoisin*, par Paul Perret. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

Abonnements : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un n° 30 c.

L'efficacité vraiment merveilleuse des capsules Guyot dans les cas de rhume, bronchites, catarrhes, phthisies, est telle, que des envieux ont prétendu qu'elles devaient à l'opium leur effet calmant. C'est simplement une calomnie. Une analyse présentée à l'Académie de médecine de Paris prouve que, pas plus que la pâte de Regnaud, les capsules Guyot ne renferment ni opium, ni morphine, ni codéine. La signature E. Guyot est écrite sur chaque capsule blanche. Pr.: 2 fr. 50. Fab., 19, rue Jacob, Paris.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la *Sève Capillaire Pommade et la Lotion* du docteur R... qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Sève Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.

Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

M. le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur: chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épiciers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

